

## CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

### Applicateur urbain en prestations de signalisation routière horizontale

|                        |                       |
|------------------------|-----------------------|
| Numéro du CQP :        | <b>125-2007 11 29</b> |
| Date d'échéance CPNE : | Décembre 2026         |
| Créé par les CPNE du : | 29 novembre 2007      |

|  |   |
|--|---|
| Autorité responsable de la certification : | CPNE Conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics<br>33 avenue Kléber<br>75784 Paris Cedex |
| Responsable :                              | Secrétariat des CPNE<br>01 40 69 53.41<br>cpne.btp@national.ffbatiment.fr                   |

|                          |  |   |
|--------------------------|--|---|
| Responsable du dossier : | FNTP - Fédération Nationale des Travaux Publics                                |   |
| Porteur du CQP :         | Syndicat des équipements de la route -<br>SER<br>9 rue de Berri<br>75008 PARIS | Julien VICK<br>01 44 13 34 64<br><a href="mailto:Julien.vick@ser.eu.com">Julien.vick@ser.eu.com</a> |

|                    |                 |
|--------------------|-----------------|
| Secteur d'activité | TRAVAUX PUBLICS |
|--------------------|-----------------|

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Description de l'emploi : | <p>L'applicateur urbain en prestations de signalisation routière horizontale exécute à partir des consignes de son chef les travaux simples d'applications de prestations de signalisation routière horizontale et les travaux annexes (prémarquage, effaçage).</p> <p>Ces travaux s'effectuent en milieu urbain dans le respect strict de la sécurité routière et des règles techniques professionnelles.</p> <p>L'applicateur urbain en prestations de signalisation routière horizontale organise son intervention d'application de signalisation routière horizontale en milieu urbain puis réalise l'application, l'entretien ou l'effaçage de signalisation horizontale en milieu urbain. Ses principales activités sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- La préparation d'une intervention de signalisation horizontale</li><li>- La réalisation des travaux simples d'application de produits de marquage routier</li><li>- La mise en œuvre des techniques de prémarquage et d'effacement</li><li>- L'utilisation et la maintenance du matériel de mise en œuvre</li><li>- Le repli de l'intervention</li></ul> |
|---------------------------|---|

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|--|--|

|                  |   |
|------------------|---|
| Classement CCN : | Niveau II - Position 1 - CCN des Ouvriers des Travaux Publics |
|------------------|---|

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| Enregistrement aux répertoires : | Enregistré : NON<br>Par décision du xxx<br>Code xxxx |
| Date d'échéance répertoires :    | DATE   |

## Référentiels d'activités, de compétences

| <b>REFERENTIEL D'ACTIVITES</b><br><i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i> | <b>REFERENTIEL DE COMPETENCES</b><br><i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>  |
|---|--|
| <b>Bloc 1 : Organiser l'intervention de travaux de signalisation horizontale en milieu urbain</b>                                 |  |
| <b>Lancement d'une intervention de prestation de signalisation horizontale</b>  | <b>Initier l'intervention</b> , à partir des consignes écrites ou orales, afin de garantir le démarrage du chantier dans les délais prévus.  |
|   | <b>Choisir les produits nécessaires à l'intervention</b> , en portant une attention particulière aux normes produits, afin de les adapter aux types de travaux et de réseaux routiers.   |
|   | <b>Réaliser les contrôles périodiques sur les matériels ou sur les machines</b> en veillant à la conformité et au maintien du matériel afin de garantir leur fonctionnement sur le chantier.   |
| <b>Mise en œuvre sur le terrain d'une intervention de signalisation horizontale</b>   | <b>Organiser la mise en sécurité du chantier</b> , par rapport aux consignes et en échangeant avec le client, afin de garantir la réalisation des travaux dans les conditions attendues de sécurité.                                     |
|   | <b>Préparer les produits et le matériel d'application</b> , en utilisant les techniques appropriées, afin d'obtenir une bonne tenue des produits appliqués.  |
|   | <b>Apprécier la compatibilité des produits et des supports</b> , dans le respect de l'environnement, des conditions météorologiques et des règles de sécurité, afin de garantir une bonne tenue des travaux.                             |
| <b>Repli de l'intervention</b>  | <b>Nettoyer la zone de travail</b> , en appliquant la réglementation sur le tri des déchets, afin de permettre le retour normal à la circulation.  |
|   | <b>Effectuer la dépose de la signalisation temporaire</b> dans le respect des règles de sécurité afin de permettre le retour normal à la circulation.  |
|   | <b>Ranger les produits au dépôt</b> dans les endroits prévus à cet effet et dans le respect des règles de tri afin de garantir leur disponibilité pour les futures interventions.  |
| <b>Bloc 2 : Réaliser l'intervention de travaux de signalisation horizontale en milieu urbain</b>                                  |  |
| <b>Implantation, réglage des matériels et vérification du dosage des produits</b>   | <b>Exécuter les techniques d'effacement demandées</b> dans le respect des consignes transmises afin de permettre l'exécution des travaux.  |
|   | <b>Appliquer les techniques de prémarquage demandées</b> , dans le respect des consignes transmises, afin de permettre l'exécution des travaux.  |
|   | <b>Effectuer les différents réglages du matériel utilisé</b> dans le respect des règles de sécurité afin de pouvoir appliquer dans le respect des règles de l'art.   |
|   | <b>Déterminer les paramètres d'application</b> , dans le respect des règles de sécurité, afin de réaliser les travaux dans les règles de l'art.  |
| <b>Réalisation des travaux de marquage routier</b>  | <b>Préparer les produits et approvisionner les machines</b> afin de respecter la méthode produit dans le respect des règles de sécurité.   |
|   | <b>Mettre en œuvre les produits</b> à l'aide des machines d'application ou manuellement, afin de réaliser les travaux de marquage routier.   |
|   | <b>Effectuer la maintenance de premier niveau des matériels utilisés</b> , dans le respect des consignes d'utilisation et avec les moyens d'entretien adaptés, afin de les maintenir dans un état fonctionnel et d'assurer la pérennité. |

|  |   |
|--|---|
| <b>Contrôle des travaux de marquage routier réalisés</b> | <b>Contrôler la réalisation des travaux</b> , en analysant les plans de l'intervention, afin de s'assurer de la bonne réalisation des travaux.        |
|  | <b>Transmettre les informations de fin d'intervention au chef applicateur</b> en se conformant aux normes afin de restituer clairement l'information. |

